

Nouvelles perspectives en sciences sociales



L'amour de l'enfant inconnu. La construction socio-cognitive de l'affection parentale

The Love of the Unknown Child. The Socio-Cognitive Construction of Parental Affection

Ekaterina Pereprosova

Volume 14, numéro 1, novembre 2018

Sur le thème : sensibilités, émotions et relations

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1056433ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1056433ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Prise de parole

ISSN

1712-8307 (imprimé)

1918-7475 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Pereprosova, E. (2018). L'amour de l'enfant inconnu. La construction socio-cognitive de l'affection parentale. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 14(1), 85–115. <https://doi.org/10.7202/1056433ar>

Résumé de l'article

Cet article analyse les mécanismes socio-cognitifs de la genèse des sentiments de parenté à travers les cas de l'adoption plénière nationale et internationale en France. Il s'agit de démontrer que l'affection parentale se construit dans le travail bilatéral des parents qui élaborent et intériorisent leur projet d'adoption ainsi que les institutions qui participent à ces processus par l'imposition des normes et des contraintes. La dimension cognitive de l'affection aux premières étapes de la construction de parenté est explorée à travers le concept de fiches mentales emprunté à la philosophie analytique. L'ambition de cet article est alors d'analyser les façons dont les candidats construisent et s'approprient les fiches mentales des enfants adoptifs ainsi que les manières d'inscrire ces derniers dans leurs lignées familiales.

Tous droits réservés © Prise de parole, 2018

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'amour de l'enfant inconnu. La construction socio-cognitive de l'affection parentale

EKATERINA PEREPROSOVA

Université Paris Descartes, CERLIS

« L'amour maternel naît avec l'enfant lui-même, c'est un instinct pur¹ ».

Cette citation d'André Maurois évoque le caractère inné de l'amour maternel. Pourtant, pour les historiens ainsi que pour les psychologues l'amour maternel est contingent du fait même que le « sentiment de l'enfance² » est un produit historique. En effet, il suffit de se rappeler la pratique du XVIII^e siècle qui consistait à laisser les nouveau-nés aux nourrices. Comme le résume bien Blaise Pierrehumbert, en faisant référence à l'ouvrage de Geneviève Delaisi de Parseval et Suzanne Lallemand, les représentations de l'enfant ont évolué de l'image de « l'encombrant nourrisson » sous l'Ancien Régime vers celle de « charmant bébé »; puis, avec l'apparition et la diffusion des normes médicales du développement de l'enfant, vers celle de « bébé de la puériculture »;

¹ André Maurois, *Sentiments et coutumes*, Paris, Grasset, 1967.

² Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1960; Geneviève Delaisi de Parseval et Suzanne Lallemand, *L'art d'accommoder les bébés*, Paris, Odile Jacob, 1998; Alain Laflaquière, « L'enfance paradigmatique? », *Psychiatrie de l'enfant*, vol. 33, n° 2, 365-389, 1990; Blaise Pierrehumbert, « Attachement et parentalité », dans Aubeline Vinay, *Psychologie de l'attachement et de la filiation dans l'adoption*, Paris, Dunod, coll. « Psycho Sup », 2011, p. 73-84.

et enfin, vers l'image de « merveilleux bébé » et de « bébé prophète³ ». Ces transformations, comme le montre Viviana Zelizer⁴, sont liées au développement des formes de la sécurité sociale et au changement de « l'esprit » de l'époque quand l'utilité économique de l'enfant a cédé la place à sa valeur émotionnelle. Ainsi, l'amour parental prend le devant en devenant une norme sociale. L'enfant devient alors la source principale de l'affection des parents, le désir de celui-là structurant les pratiques de parentalité actuelles⁵.

L'adoption est peut-être l'exemple le plus évident de la manière dont la parenté contemporaine s'est redéfinie autour du désir d'enfant. Elle nous fournit un contexte intéressant pour déconstruire la genèse de l'affection parentale lors du processus d'inscription des adoptés dans la lignée familiale, ce que nous appellerons *kinning*⁶ en reprenant le terme de Signe Howell. Dans cet article, nous nous focaliserons sur les vécus personnels des candidats à l'adoption lors des procédures administratives d'adoption nationale et internationale en France dans les années 2000-2017, telles que la construction du projet d'adoption, le temps d'attente et l'apparement. L'étude des moments qui précèdent l'interaction directe entre l'enfant et ses parents adoptifs nous permettra ainsi de sortir des approches apparentées à la théorie de l'attachement de la psychologie du développement, qui donne une place prépondérante au travail de *caregiving* de la part des parents dans la construction de l'attachement⁷ et qui a tendance à traiter de la genèse de l'affection comme résultant de l'interaction immédiate entre l'enfant et les adoptants. Une telle perspective ignore la contribution d'autres acteurs, tels que les

³ Blaise Pierrehumbert, « Attachement et parentalité », *op. cit.*, p. 80.

⁴ Viviana Zelizer, *Pricing the Priceless Child*, Princeton, Princeton University Press, 1985.

⁵ Gérard Neyrand, *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, Toulouse, ÈRES, 2011.

⁶ Signe Howell, *The Kinning of Foreigners: Transnational Adoption in a Global Perspective*, New York, Berghahn Books, 2006.

⁷ Il s'agit des théories principales qui mettent en avant le *caregiving* dans la construction de l'attachement de John Bowlby et ses disciples (John Bowlby, *Attachement et perte*, tome 1, Paris, Presses universitaires de France, 1978).

professionnels de l'adoption avec leurs normes de protection de l'enfance, dans la genèse des sentiments parentaux, et donne trop de préséance à la « rencontre » avec l'enfant, qui, si elle est déterminante, n'explique pas seule la genèse du sentiment de parenté. D'autant plus que la théorie de l'attachement semble ne pas prendre en compte les particularités du contexte social de l'adoption nationale et internationale qui prédisposent au développement des sentiments parentaux ou, au contraire, les inhibent.

Notre thèse est ainsi que l'affection parentale s'établit bien avant la rencontre physique avec l'enfant adopté, ce qui justifie de préférer, pour notre étude, le terme d'affection à celui d'attachement. Enfin, si nous préférons ce concept à celui d'amour, qui s'invite bien naturellement par le titre de l'article, c'est parce que nous considérons ce dernier comme normatif. L'« amour », défini par Luc Boltanski⁸ comme un régime de relation basé sur le don gratuit sans attente de contre-don, est un idéal de la relation parent-enfant. Dans le cas de l'adoption il s'agit même d'une injonction à l'amour portée par les acteurs institutionnels pendant les évaluations des motivations des candidats : si ces derniers adoptent, ils doivent le faire pour l'enfant lui-même, longuement attendu et désiré, et non pour des raisons humanitaires ou autres. Cependant, le contre-don peut s'exprimer à travers des attentes des futurs parents quant à l'enfant au niveau symbolique : la réussite scolaire, un bon comportement et ainsi de suite. Aussi, compte tenu du taux de placements et d'adoptions échoués⁹, nous croyons le terme « affection » plus adapté et moins normatif pour parler de la relation dans la dynamique de construction.

Nous nous proposons donc de considérer les différentes étapes de la construction socio-cognitive de l'affection parentale, en postulant que c'est un des éléments-clés dans la construction de la parenté. Ceci suggère de confronter notre analyse aux études

⁸ Luc Boltanski, *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié, 1990.

⁹ Selon le rapport de l'ONED sur l'année 2012, on compte 52 échecs d'adoption ou de placement d'enfants.

en anthropologie, en sociologie et en psychologie, dont les problématiques portent sur la parentalité. Il s'agit des travaux de Signe Howell qui traitent des mécanismes du processus de *transsubstantiation*¹⁰ en assimilant les étapes de l'adoption à celles de grossesse et de naissance qui s'accompagnent par la création de l'espace émotionnel pour l'enfant et par son inscription dans la lignée familiale. D'autres études, comme celles de Gérard Neyrand, de Geneviève Délaisi de Parseval, de Martine Lamour et Marthe Barraco¹¹, traitent des questions relatives à la parentalité psychologique, en la considérant comme le fondement de la parentalité sociale. En faisant la distinction entre le fait de devenir parent et le fait de devenir mère ou père, ces théories tendent cependant à neutraliser les asymétries de genre dans la perception psychologique de la parenté¹², de même qu'à occulter le rôle joué par les processus d'adoption dans la construction de l'affection.

En nous situant dans le prolongement de ces théories, notre ambition sera de donner une plus grande place aux dispositifs institutionnels et aux interactions entre les adoptants et les professionnels de l'adoption pour comprendre la construction de l'affection parentale. En effet, c'est dans cette interaction que les premiers élaborent leur représentation symbolique de l'enfant; ce que nous désignerons dans cet article par la métaphore de la « fiche mentale¹³ » empruntée à la philosophie analytique. Cette

¹⁰ La transsubstantiation est un dépassement des contraintes de la consanguinité et de la ressemblance physique dans la construction de la parenté adoptive (Signe Howell, *The Kinning of Foreigners: Transnational Adoption in a Global Perspective*, op. cit.).

¹¹ Gérard Neyrand, « La sublimation du genre : déni ou dépassement? », dans Gérard Neyrand (dir.), *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, Toulouse, ÉRÈS, 2011, p. 118-140; Martine Lamour et Marthe Barraco, *Souffrances autour du berceau*, Paris, Gaëtan Morin, 1998; Geneviève Délaisi de Parseval, *La part du père*, Paris, Seuil, 1981.

¹² « Au regard de la procréation, l'homme et la femme, le père et la mère, ont un fonctionnement psychique identique. Ils partent, si l'on peut dire, avec le même bagage psychologique (conscient et inconscient) et sont, en ce sens, des êtres humains avant d'être des êtres sexués » (Geneviève Délaisi de Parseval, *La part du père*, op. cit., p. 23, cité par Gérard Neyrand, « La sublimation du genre: déni ou dépassement? », op. cit., p. 118-140.

¹³ Ce concept signifie une représentation mentale qui stocke, à la base de la relation épistémiquement enrichissante (*epistemically rewarding relation*)

représentation, construite sur la base des caractéristiques probables propres aux profils des enfants adoptables typiques pour le type et le pays d'adoption en question, ne correspond pas à un enfant particulier mais à une idée plus ou moins abstraite de l'enfant. Par analogie avec les *mental files* élaborées dans la théorie du contenu de François Recanati, la fiche mentale est un véhicule de pensée avec une valeur référentielle utilisée par les adoptants pendant les premières étapes de *transsubstantiation* – celles d'avant la grossesse et de grossesse – jusqu'à la rencontre avec un enfant concret. Ainsi, donner une place centrale au concept de « fiche mentale » appliqué à l'enfant désiré nous permettra d'analyser les différences structurelles dans la construction de la représentation mentale selon le type d'adoption, le rôle qu'y jouent les processus institutionnels et administratifs, et, par conséquent, les différentes manières de se l'approprier et de l'inscrire dans la lignée familiale.

Ces questions ont été explorées à l'aide de 18 entretiens ethnographiques personnels avec les adoptants aux différentes étapes de l'adoption : à l'étape de l'obtention de l'agrément, du choix du type d'adoption et par conséquent de l'organisme qui l'encadre (l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cas de l'adoption nationale, les Organismes Autorisés à l'Adoption dans le cas de l'adoption internationale), ainsi qu'aux étapes de l'attente de l'apparement, de l'apparement et de l'adoption. Nous avons complété ces données par 11 entretiens avec des acteurs institutionnels en charge de l'adoption : les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance, des Organismes Autorisés à l'Adoption et le tuteur des pupilles de l'État. Il est important de noter que la plupart des adoptants interrogés sont des femmes hétérosexuelles mariées. Nous n'avons interviewé qu'un seul couple, qu'une seule mère adoptive célibataire et qu'un seul homme marié. Une telle surreprésentation des femmes peut être en partie justifiée par le fait que nous avons recruté nos enquêtés sur le forum « Enfance & Familles d'Adoption » où sur la période allant

l'information sur l'objet auquel elle fait référence (François Recanati, *Mental Files*, Oxford, Oxford University Press, 2012).

de janvier 2016 à mai 2017 sur 49 questions postées sur le forum, 41 questions ont été posées par des femmes et seulement 8 par des hommes. D'un côté, l'insuffisance du nombre d'hommes dans notre échantillon est une limite de cette recherche, et ne nous permet pas d'en tirer de conclusions généralisables. Mais, de l'autre côté, elle permet d'interroger l'engagement des femmes dans les procédures administratives d'adoption par rapport à celui des hommes pour contester la prénotion commune que l'adoption permet aux hommes et aux femmes de vivre la « grossesse » et la « naissance » ensemble¹⁴.

Notre exposé se déroulera en trois temps. Tout d'abord, nous retracerons les premières étapes de la genèse de la « fiche mentale » de l'enfant désiré chez les parents, en soulignant le rôle des acteurs institutionnels dans ce processus. L'analyse des mécanismes d'appropriation de cette fiche par les adoptants nous permettra ensuite de comprendre la façon dont ces derniers construisent leur affection parentale et inscrivent leur futur enfant dans la lignée familiale. Enfin, nous verrons comment, dans cette construction cognitive de l'affection parentale de la part des adoptants, ceux-ci vont recourir à une série de médiations, comme la recherche de ressemblances avec les enfants récemment adoptés.

Construire le projet d'adoption : les souhaits des parents face aux contraintes institutionnelles

La construction de la fiche mentale de l'enfant désiré

L'élaboration du « projet » de l'enfant adopté¹⁵ est le point de départ de toute procédure d'adoption. C'est le moment où les souhaits et les « limites » des futurs parents rencontrent les contraintes institutionnelles. Les candidats viennent à l'Aide

¹⁴ Florence Brunet, Pauline Kertudo et Elsa Ramos, « La parentalité adoptive : une parentalité "supérieure" ? », dans Claude Martin (dir.), « *Être un bon parent* ». *Une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, coll. « Lien social et politiques », 2014, p. 73-92.

¹⁵ C'est un terme vernaculaire qui désigne le projet d'adoption comportant les caractéristiques de l'enfant que les adoptants pourraient accepter. Il s'agit de l'âge, du sexe, de l'état de santé et de la couleur de peau de l'enfant.

Sociale à l'Enfance, où ils vont obtenir l'agrément pour l'adoption¹⁶, avec une certaine idée sur l'âge, le sexe, l'origine géographique de l'enfant, les pathologies qu'ils peuvent ou ne peuvent pas accepter. Ces souhaits ne peuvent pas prendre une forme de choix, ce qui rapprocherait l'adoption d'un acte de marchandisation¹⁷, l'éthique de l'adoption insistant sur la sélection des familles en fonction de l'intérêt et des besoins de l'enfant et non pas l'inverse. Les professionnels de l'adoption agissent alors en tant qu'entrepreneurs de morale¹⁸, d'un côté prenant en compte les souhaits des adoptants et même les encourageant à verbaliser leurs préférences afin de prévenir un échec d'adoption possible¹⁹, de l'autre en assurant par leur mandat de protection de l'enfance la primordialité des besoins et des intérêts de l'enfant²⁰. Ainsi, ces caractéristiques possibles de l'enfant adopté, verbalisées lors des échanges avec les professionnels de l'adoption et intériorisées pendant le temps d'attente de l'apparement, constituent la fiche mentale de l'enfant. La construction de cette fiche, quant

¹⁶ Le document autorisant aux candidats d'adopter.

¹⁷ Comme nous rappelle Viviana Zelizer dans son livre *Pricing the Priceless Child* (*op. cit.*), l'institutionnalisation de l'adoption au milieu du XX^e siècle a contribué à une régularisation de l'adoption et à une dénonciation des logiques marchandes. La logique du choix de l'enfant selon ses traits de personnalité et la beauté physique a été renversée en faveur de la protection des intérêts de l'enfant. On ne sélectionne plus un enfant pour une famille mais une famille pour un enfant.

¹⁸ Howard S. Becker, *Outsiders: Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, coll. « Leçons de choses », 1985 [1963].

¹⁹ Sébastien Roux, « The Colour of Family Happiness Adoption and the Racial Distribution of Children in Contemporary France », *Social Anthropology*, vol. 25, n° 4, 2017, p. 509-524.

²⁰ Cette idée de « l'intérêt de l'enfant » correspond à la conception occidentale de l'enfance comme une période d'insouciance, du bonheur et de la sécurité, qui doivent être assurés par les parents (Catherine Panther-Brick, « Nobody's Children? A Reconsideration of Child Abandonment », dans Catherine Panther-Brick et Malcom T. Smith (dir.) *Abandoned Children*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000). Elle traverse le processus d'adoption en pratique et dans la littérature théorique et normative, et est cristallisée dans les aspects de l'évaluation socio-éducative de futurs parents. Il s'agit des évaluations des capitaux économique, culturel et social des candidats lors des entretiens et des visites à domicile dans le but d'assurer leur capacité d'avoir suffisamment de ressources pour pouvoir accueillir un enfant.

à elle, est déterminée non seulement par des facteurs subjectifs, comme les souhaits des candidats, mais aussi par des facteurs structurels, tels que le type d'adoption. Ce concept est alors essentiel pour comprendre le processus de « possession d'état », du positionnement imaginaire des adoptants comme parents de l'enfant particulier à venir²¹.

Ainsi, dans le cas de l'adoption nationale, cette fiche se base sur le projet d'adoption élaboré par les candidats à l'étape de l'agrément. Même si les candidats peuvent exprimer leurs « limites » en ce qui concerne l'âge, l'état de santé et, dans certains cas, les origines ethniques du pupille de l'État²², dont la population n'est pas nombreuse²³, ce projet reste quand même très abstrait. En effet, adopter en France ne garantit pas d'adopter un enfant blanc. D'après une étude effectuée par l'INED en 2007-2009, 75 % de femmes qui accouchent sous X en France sont françaises, les 25 % restants sont d'origine étrangère dont la plupart venant du Maghreb²⁴. Par ailleurs, les délais de l'apparement²⁵ ne sont pas annoncés aux adoptants, conduisant à un temps d'attente très long et une absence de certitude sur l'aboutissement de l'adoption. Ainsi, les candidats ont moins d'indicateurs précis comme la nationalité, les traits physiques et

²¹ Christèle Clément, Fiche de niveau 4. Droit de la famille / Filiation / Établissement de la filiation, juin 2007; cité par Gérard Neyrand dans « Un dispositif d'affiliation interpersonnelle », *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, dans Gérard Neyrand (dir.), *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, Toulouse ÉRÈS, 2011, p. 101-113.

²² Dans les discours des professionnels de l'adoption, le pupille de l'État signifie dans la plupart des cas un bébé de 2 mois né sous X, tandis que, de façon générale, c'est un statut juridique qui rend adoptable tout enfant abandonné dont les parents ont été déchus des droits parentaux.

²³ D'après les données de l'INED 2010, chaque année environ 700 pupilles sont nés sous X, ce qui est très peu par rapport au nombre d'agréments délivrés.

²⁴ Catherine Villeneuve-Gokalp, « Les femmes qui accouchent sous le secret en France, 2007-2009 », *Population*, vol. 66, n° 1, 2011, p. 135-169.

²⁵ Apparement est un terme vernaculaire qui désigne l'étape finale de l'adoption, la décision prise par le conseil de famille quant à la famille adoptive pour l'enfant donné. Suite à cette décision, la famille a le droit de rencontrer l'enfant qui, lui, va (ou ne va pas) être attribué à l'issue de la période de la mise en relation par le Tribunal de Grande Instance de Nantes.

culturels propres à un pays donné pour construire la fiche mentale de l'enfant. C'est pour cela que, dans la plupart des cas, l'obtention de l'agrément ne constitue pas une rupture du rythme de vie habituel des personnes interrogées, contrairement à ce que l'adoption internationale implique comme mobilisation affective et physique. Le travail cognitif sur la construction de la fiche mentale du pupille de l'État ne commence qu'avec une relance des candidats par les assistants sociaux. En effet, avant de présenter les candidats au conseil de famille, les travailleurs sociaux commencent à les préparer en leur posant à nouveau des questions ayant trait au dossier de l'enfant²⁶. Plus largement, la concrétisation du projet d'adoption pose un grand nombre de complications par rapport aux premières attentes des parents. Dans un contexte où la demande d'adoption est bien plus importante que l'offre de la part de l'Aide Sociale à l'Enfance²⁷, les premières projections des parents sont amenées à se redéfinir, se recomposer.

²⁶ Une des fonctions des assistants sociaux du conseil départemental est de rencontrer les mères qui vont accoucher sous X et de recueillir le maximum d'information sur elles et sur le suivi de leur grossesse. Ces informations vont être, bien sûr, anonymisées mais les mères peuvent laisser des contacts dans une enveloppe pour que l'enfant puisse les retrouver. À l'issue de 2 mois après la naissance du bébé, le temps où la mère peut revenir sur sa décision de le laisser à la pouponnière, les travailleurs sociaux reçoivent les informations sur le nombre et les caractéristiques de santé des pupilles. À ce moment là, ils commencent à réfléchir sur le choix de famille possible pour les présenter au conseil de famille. En général, ils en choisissent quatre et le conseil, composant des travailleurs sociaux, le chef du bureau du conseil départemental, les représentants de la pouponnière et la tutrice, prend la décision sur l'apparement.

²⁷ D'après Jean-François Mignot, nous témoignons une baisse du nombre d'adoptés nationaux (de 70 % à 20 %) à partir la seconde moitié des années 1970 qui a résulté dans le fait qu'on compte chaque année de trois à douze fois plus de candidats à l'adoption munis de l'agrément que de pupilles de l'État. Si cette baisse a été palliée par l'essor de l'adoption internationale jusqu'en 2005 (le nombre d'adoptés entrantes a augmenté de 20 % à 75 %), à partir du milieu des années 2000, le nombre d'adoptions internationales baisse au niveau des années 1960, quoique restant toujours supérieur au nombre de pupilles de l'État (Jean-François Mignot, *L'adoption*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2017, p. 47-80).

Opter pour l'adoption internationale est, en revanche, pour beaucoup de ménages une façon indirecte d'exprimer des choix plus personnalisés et de limiter l'incertitude. Partant des profils des enfants stéréotypés selon les pays étrangers, les adoptants peuvent plus au moins anticiper les caractéristiques de l'enfant à venir. Ces caractéristiques leur permettent de construire la fiche mentale de l'enfant. Par exemple, pour adopter une petite fille en bonne santé à la fin des années 1990 et au début des années 2000, les candidats postulaient aux Organismes Autorisés pour l'Adoption travaillant avec la Chine²⁸. Lors des échanges avec les professionnels des Organismes Autorisés pour l'Adoption qui transmettent ces caractéristiques approximatives, les candidats nuancent et adaptent leur projet d'adoption selon les spécificités des profils des enfants proposés par le pays choisi. Les cas où les adoptants sont amenés à accepter des particularités de santé considérées comme la norme dans le pays donné ne sont pas rares.

On a envoyé le dossier, ils nous appellent et disent : « Vous avez pas coché une chose : Hépatite B! et pour le Vietnam il faut cocher l'Hépatite B »... Elle m'a donné un weekend pour réfléchir, on a parlé à plusieurs personnes et ils nous ont dit que c'est pas grave, y a la solution, donc on a appelé et dit qu'on coche. (Alexandra²⁹, 40 ans, mariée, adoption par un Organisme Autorisé pour l'Adoption, actuellement en attente d'un enfant du Vietnam)

Enfin, les Organismes Autorisés pour l'Adoption organisent des événements pour que les candidats à l'adoption et les familles adoptives créent un réseau d'entraide et de soutien, pour faciliter le temps d'attente d'apparement, en mettant en relation les adoptants entre eux. Par exemple, pendant les réunions d'information organisées par les Organismes Autorisés pour l'Adoption, les candidats ont la possibilité de rencontrer des familles avec une

²⁸ Nous témoignons d'une fermeture de l'adoption en Chine à la fin de la première décennie des années 2000. Au moment actuel, l'Asie peut être considérée comme une destination de prédilection pour l'adoption des enfants en bas âge de bonne santé ou avec des pathologies légères, tandis que les pays de l'Europe de l'Est, selon les représentations des candidats, proposent des enfants en âge avancé avec des risques de l'alcoolisation foetale.

²⁹ Tous les noms des personnes sont modifiés pour garantir leur anonymat.

expérience de l'adoption dans le pays donné. Ces familles viennent avec leurs enfants, ce qui permet de connaître, de visualiser et d'imaginer l'enfant que les adoptants vont un jour adopter. Par ailleurs, les murs des Organismes Autorisés pour l'Adoption sont aussi ornés de photos d'enfants déjà adoptés. Ainsi les enfants rencontrés physiquement ou virtuellement, par le biais de photos, par les futurs adoptants, représentent un symbole, une forme idéalisée de l'enfant adopté à venir, et constituent une référence pour les futures familles adoptives.

L'appropriation de la fiche mentale par les candidats à l'adoption

Dans les discours des adoptants ainsi que des professionnels, l'adoption est souvent assimilée à la grossesse. De même que durant le temps de la grossesse, dans l'adoption³⁰ le sentiment d'affection pour l'enfant commence à se former avant son arrivée, ici grâce au travail cognitif d'élaboration et d'appropriation de la fiche mentale du bébé par les futurs parents. Cette assimilation provient de la nécessité de légitimer les liens de parenté créés dans l'adoption, souvent opposée en tant que parenté « fictive » à la parenté biologique dans les travaux sociologiques et anthropologiques³¹. Cependant, comme le montre Signe Howell dans son étude sur les adoptions transnationales en Norvège³², cette

³⁰ Dans le cadre des hypothèses avancées dans cette recherche sur les différences de l'appropriation de la fiche mentale de l'enfant, dans cette partie il s'agirait surtout de l'adoption internationale.

³¹ La norme qui considère la parenté comme bonne et correcte, d'après l'anthropologue Erdmute Alber, se base sur la parenté biologique, où les personnes doivent exercer les rôles sociaux et juridiques des parents (« "The Real Parents Are the Foster Parents": Social Parenthood among the Baatumbu in Northern Benin », dans Fiona Bowie (dir.), *Cross-Cultural Approaches to Adoption*, New York, Routledge, 2004, p. 33-40). Nous constatons l'opposition de la parenté consanguine à la parenté fictive dans les travaux de nombreux anthropologues et sociologues, dont ceux de Irène Théry (Irène Théry, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, rapport à la ministre de l'emploi et de la solidarité et au garde des sceaux, ministre de la justice, Paris, Odile Jacob, La documentation française, 1998) et Agnès Fine (*Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1998).

³² Signe Howell, *The Kinning of Foreigners: Transnational Adoption in a Global Perspective*, *op. cit.*

opposition ne suffit pas pour expliquer la genèse des liens de parenté dans l'adoption. La parenté adoptive est un processus bien plus complexe où les modèles biologique et social se trouvent en balance³³. Si la connexion biologique dans sa fonction symbolique – c'est-à-dire par des ressemblances non seulement génétiques, mais aussi dans les intérêts, dans les capacités et dans le statut social – assure l'appartenance des adoptés à la lignée des adoptants; la proximité temporelle, spatiale et émotionnelle des parents adoptifs avec les adoptés ne compense pas l'absence des liens du sang et de l'histoire commune partagée. Les adoptants se trouvent, alors, dans la nécessité de légitimer les liens de parenté qu'ils sont en train de construire. L'élaboration du projet d'adoption au fil des années, le développement des sentiments de filiation contribuent à cette légitimation qui passe par une « naturalisation » des liens créés par l'adoption. Inconsciemment les adoptants ont tendance à « naturaliser » les processus administratifs de l'adoption, en les assimilant aux périodes d'avant la grossesse, de la grossesse et de l'accouchement³⁴.

La période d'avant la grossesse correspond à la prise de décision d'adopter. La plupart du temps, avant d'arriver à cette décision, les familles passent par un long parcours médical. Elles commencent par essayer d'avoir un enfant de façon naturelle. Ces tentatives sont suivies par le recours à la procréation médicalement assistée. Enfin, si cette dernière n'apporte pas de résultats, les familles choisissent l'adoption, celle-ci étant le dernier recours pour la plupart de nos enquêtées et un outil de constitution familiale. Ainsi, l'étape de l'avant grossesse recoupe le cheminement du désir des familles d'avoir un enfant « fait à la maison », pour reprendre le vocabulaire indigène, à la décision d'adopter un enfant fait par quelqu'un d'autre, ce que les travailleurs sociaux

³³ *Ibid.*

³⁴ Cette pratique de naturaliser les liens et d'inclure les enfants adoptés dans les lignées des familles adoptives est appelée par Howell « transubstantiation » et elle se passe en quatre étapes : « *pre-pregnancy* » correspondant à la prise de décision d'adopter, « *pregnancy* » -à la démarche par les agences d'adoption et au temps d'attente de l'apparement, « *birth* » -à la rencontre avec l'enfant, et « *daily life* » -les échanges avec l'enfant au quotidien.

et les psychologues désignent par l'expression de « deuil de l'enfant biologique ». Par exemple, Dalida³⁵ n'accepte l'adoption comme un moyen de constituer une famille qu'en 2010. En 2008, elle subit un traitement contre le cancer de l'endomètre, en gardant la possibilité de donner naissance à un enfant avec des risques pour sa santé. C'est son mari qui lui propose l'adoption pour ne pas la mettre en danger, mais elle rejette cette idée, en espérant toujours donner la naissance et « avoir un bébé dans son ventre ». En 2010 elle fait une récurrence, après laquelle on lui enlève l'utérus. C'est à ce moment-là qu'elle accepte la proposition de son mari d'adopter un ou deux enfants. Leur projet d'adoption porte alors sur un enfant de moins de 6 mois en bonne santé. L'étape d'avant la grossesse se traduit dans le parcours de Dalida et de son mari par une collecte de renseignements, par la lecture de la littérature sur l'adoption, ainsi que par des rencontres avec d'autres adoptants sur les forums et lors de réunions d'information.

Une fois que les candidats ont obtenu leur agrément et que leur dossier a été accepté par un Organisme Autorisé pour l'Adoption, la période de « grossesse » débute. En effet, une forte sélectivité des Organismes Autorisés pour l'Adoption assure une quasi-certitude de l'aboutissement du projet pour les candidats sélectionnés. Les adoptants savent que même si les délais d'attente sont longs, à la fin du temps annoncé ils auront leur enfant. C'est pour cela que l'annonce du résultat de la sélection est souvent assimilée dans les discours des enquêtées à un test de grossesse positif et est accompagnée par des manifestations au niveau physique :

Au moment où ils [leur Organisme Autorisé pour l'Adoption] nous ont appelé de Nancy, j'ai eu l'impression de faire un test de grossesse positif... et d'ailleurs, plus de règles! Parce qu'à partir du moment qu'on vous accepte, c'est sûr que vous allez avoir un enfant. (Mathilde, 48 ans, mariée, infirmière libérale, est actuellement en attente d'un enfant de Vietnam, adoption par un Organisme Autorisé pour l'Adoption)

³⁵ Dalida est une femme d'une quarantaine d'années, responsable commerciale, qui a adopté en 2015 un enfant nigérien avec un Organisme Autorisé pour l'Adoption. Son mari est directeur d'exploitation dans une entreprise.

Sur ce point, et pour mettre à nouveau en évidence des analogies entre adoption et grossesse, soulignons que si l'adoption est souvent caractérisée par les professionnels ainsi que par les chercheurs en sciences sociales³⁶ comme « un dépassement de l'asymétrie entre homme et femme, père et mère, dans la procréation³⁷ », il apparaît empiriquement que la procédure d'adoption témoigne également d'une forte asymétrie des rôles entre mère et père. Nos enquêtées soulignent une moindre implication pratique et émotionnelle de leurs conjoints dans les procédures administratives pendant la préparation des dossiers. Ce sont les femmes interrogées, et non leur conjoint, qui tiennent au cours de l'adoption des carnets intimes et des blogs où elles décrivent leurs ressentis. Le carnet de Céline, une femme de 46 ans, issue d'une catégorie sociale favorisée, fait par exemple 400 pages. Plus largement, l'investissement des conjoints masculins dans l'adoption semble moins coûteux émotionnellement. La même Céline se mit à pleurer en entretien en racontant les obstacles qu'elle avait rencontrés dans le parcours d'adoption avec son conjoint. L'adoption internationale en Chine ayant échoué, la possibilité de se trouver sans enfant à 40 ans la désespérait. Alors que pour Céline il n'était pas question de renoncer au projet, l'échec possible de la procédure d'adoption semblait, lui, moins grave pour son mari, selon les déclarations de Céline. Comme pour le mari de Céline, d'autres conjoints de nos enquêtées ne commencent à se projeter dans le rôle de père qu'au moment où le dossier est accepté par un Organisme Autorisé pour l'Adoption et que le projet d'adoption se concrétise. Ainsi, si le moment de la rencontre directe avec l'enfant est perçu comme un accouchement aussi bien par les femmes que par les

³⁶ D'après les chercheuses Florence Brunet, Pauline Kertudo, Elsa Ramos, le projet d'adoption est un « projet de vie » pour le couple d'adoptants, d'où l'égalité de leur implication dans le processus d'adoption (« La parentalité adoptive : une parentalité "supérieure" ? », *op. cit.*)

³⁷ Françoise-Romaine Ouellette, « L'adoption face aux redéfinitions de la famille et du lien généalogique », dans Agnès Fine et Claire Neirinck (dir.), *Parents de sang, parents adoptifs. Approches juridiques et anthropologiques de l'adoption. France, Europe, USA, Canada*, Paris, Maison des sciences de l'homme, coll. « Droit et société », 2000, p. 325.

hommes, il semble que l'investissement émotionnel et physique des femmes durant l'adoption est sensiblement, comme pour la grossesse, plus important que celui des hommes. Le cas de l'adoption nous renseigne alors sur le fait que cet investissement différencié des hommes et des femmes a des raisons qui ne sont donc pas que biologiques, ayant trait également à des formes de socialisation sexuées à l'enfantement.

Nous pouvons expliquer cette asymétrie par les valeurs associées à la féminité, notamment celle de l'accomplissement du rôle social de mère. D'autant plus que les professionnels de l'adoption tendent à « naturaliser » ce rôle à jouer par les femmes dans leurs évaluations³⁸. Les assistants sociaux évaluent la disponibilité des parents pour l'enfant adopté, souvent en portant un jugement sur le métier exercé par la future mère, ce qui peut amener les femmes à une reconversion professionnelle. En effet, le fait de quitter un travail prenant et de reprendre des études, notamment en éducation, a été interprété par l'assistante sociale comme un signe d'investissement de Dalida dans le projet éducatif de l'enfant adopté. Ainsi, les métiers liés à l'éducation et au soin semblent être valorisés par les assistantes sociales. Parmi nos enquêtées, nous trouvons des femmes qui travaillent comme enseignante, psychologue, éducatrice spécialisée, infirmière, orthophoniste.

Enfin, pendant la période de grossesse les candidats s'approprient la fiche mentale de l'enfant en se projetant dans la vie « après la naissance ». Céline et son mari commencent à apprendre le chinois. De plus, elle commence à réfléchir à l'insertion de son enfant dans les cercles de sociabilité futurs : elle explique que dans le quartier qu'ils habitaient au moment de l'adoption, il y avait beaucoup de Chinois. Enfin, les adoptants font des préparatifs au niveau matériel, en inscrivant les enfants dans l'espace physique. Par exemple, Mathilde, infirmière libérale de 48 ans, commence à réorganiser son domicile un an et demi avant l'annonce de l'apparement. Avec son mari ils réaménagent la

³⁸ Il s'agit de la conception bourgeoise du rôle « naturel » de la mère, associé au soin et à l'éducation (Phillipe Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, op. cit.).

maison de manière à ce que la chambre de l'adopté se trouve près de la chambre des parents alors que les deux autres enfants biologiques ont leurs propres chambres. Comme le sexe de l'enfant n'a pas été annoncé, ils ont choisi des couleurs neutres, qui pourraient convenir à un garçon autant qu'à une fille.

Dans le cas de l'adoption nationale, il n'y a pas de délai annoncé mais il y a un temps de « mûrissement » du projet. Comme nous l'avons déjà souligné, si les délais annoncés dans le cas de l'adoption internationale permettent aux parents de construire une fiche mentale de l'enfant et de commencer à se l'approprier en créant de l'espace émotionnel, l'incertitude dans le cas de l'adoption nationale cause souvent un « refoulement de la grossesse » de la part des adoptants. Dans ces cas, comme par exemple pour Quentin et Céline, la grossesse ne débute pas, ils passent directement à la naissance :

On était invité à un bar par l'amie qui nous a prêté tous les vêtements, mais je n'ai jamais réussi à y aller tellement j'avais mal au ventre. Et là je ne m'en souvenais pas. C'est seulement en le regardant après que je me suis rendue compte. Elle m'a dit : « Dis donc! T'as eu les sacrés contractions ce jour-là! ». Je lui demande : « Mais pourquoi tu me dis ça? » - « Tu ne te rappelles pas? Le 1^{er} mai c'était le jour où tu devais [pour rencontrer son enfant adopté]! » (Céline, orthophoniste, 46 ans, mariée, adoption d'un pupille de l'État)

La conséquence de ce refoulement est une moindre préparation psychologique des candidats à la rencontre avec l'enfant. Par exemple, Céline culpabilise pour ne pas avoir aimé sa fille tout de suite. Elle raconte ses ressentis lors de la première rencontre avec l'enfant :

Du coup, le mercredi on va au rendez-vous. C'était à ce qu'on appelle l'aide sociale à l'enfance... C'était particulier... On est arrivé dans le bureau, il y avait là la tutrice et son assistante... Et il y avait un dossier posé sur la table où il y avait marqué Violette Marine Liliane. Je dis : « Putain, elle s'appelle Violette! ». Je déteste le mot violet, la couleur... Je savais que je voulais une fille mais je détestais la couleur violet. Je me dis : « Elle est appelée Violette Marine. Elle est née le 1^{er} mai... Pourquoi ne pas l'appeler Muguet... »

[...] Et du coup, on signe le papier et là seulement elles sortent la photo. Et c'était... Elle était habillée en orange... On la regarde... et... elle nous guettait pour voir notre réaction... On a dit : « Bah elle est mignonne, non? [avec hésitation] ». Bah, moi, je n'ai pas eu un coup de cœur quoi... C'était la même réaction de mon mari, on s'est dit en sortant : « Au moins elle est pas moche! » [éclat de rire]

Le deuil de l'enfant « imaginaire »

Les cas de la fermeture de l'adoption dans certains pays à cause de raisons politiques ou démographiques ont, durant nos entretiens, été plusieurs fois assimilés à des « fausses-couches³⁹ ». Comme la fermeture n'est souvent annoncée par les Organismes Autorisés pour l'Adoption qu'après un certain temps d'attente, les candidats débute leur période de grossesse et commencent déjà à s'approprier la fiche mentale de l'enfant. Par exemple, Céline a attendu plus d'un an l'annonce de l'apparement avec un enfant chinois. Au moment de la prolongation du délai et du blocage de l'adoption, elle tenait un calendrier où elle marquait chaque prolongement de délai avec une couleur différente.

Dès lors, avant même de procéder à une nouvelle demande d'adoption, en direction d'un autre pays, ou en recourant à l'adoption nationale, les candidats voient généralement le besoin de « faire le deuil » de l'enfant dont ils s'étaient déjà constitué une fiche mentale. Par exemple, pour Céline, le moment de la fermeture de son projet d'adoption en Chine, est un moment très douloureux. Quand ce projet échoue, elle opte pour un pays, le Cambodge, qui ressemble à la Chine du point de vue des caractéristiques ethno-raciales.

On se projette beaucoup... Moi, j'avais envisagé d'adopter une chinoise, ça n'a pas marché... Voilà... Moi, j'envisageais de prendre les cours de chinois, j'ai postulé mais ça n'a pas marché... On a acheté plein de trucs de Chine, on a même acheté les dollars... Même si nous nous en avons

³⁹ Françoise-Romaine Ouellette, « L'adoption face aux définitions de la famille et du lien généalogique », dans Agnès Fine et Claire Neirinck (dir.), *Parents de sang, parents adoptifs. Approches juridiques et anthropologiques de l'adoption. France, Europe, USA, Canada*, Paris, Maison des sciences de l'homme, coll. « Droit et société », 2000, p. 325-341.

servi après en voyage... Puis on s'imaginait une fille avec un physique chinois quoi... Et dans notre quartier il y en a plein quoi... on habitait juste à côté de Belleville... Du coup, un dossier en Cambodge ça faisait plus de sens, quand même on restait sur l'Asie, c'était moins violent de changer.

Il est intéressant de constater la différence d'investissement émotionnel dans le cas de l'adoption nationale, ce qui est compatible avec notre théorie de la construction de l'affection à travers la création et l'appropriation de la fiche mentale de l'enfant. Les candidats sont conscients d'une faible probabilité d'adopter un pupille de l'État à cause de leur petit nombre ainsi que des contraintes d'âge des candidats (l'adoption nationale privilégie les parents « jeunes », dont l'âge ne dépasse pas 40 ans). Ainsi, les candidats dont le capital économique permet l'adoption internationale ne sont pas découragés par le refus d'adoption nationale, ni n'en font le deuil; cette dernière n'étant qu'une option par rapport à l'adoption internationale. En effet, les adoptants d'un pupille de l'État interrogés n'y sont arrivés que par hasard. C'est souvent au moment du renouvellement des contacts avec les assistants sociaux des conseils départementaux lors de l'échec de l'adoption internationale, qu'ils apprennent que suite à l'obtention de l'agrément leur dossier est passé automatiquement pour l'adoption nationale. Pour les adoptants avec un profil socialement peu élevé, le refus d'adoption nationale semble bien plus grave. Par exemple, pour Marine, femme célibataire de milieu social modeste, la question de recourir à l'adoption internationale, quand elle apprend que ses chances d'adopter un pupille de l'État sont minimes, ne se pose même pas du fait des moyens financiers que cela implique.

Enquêtrice : Ça a été, la réunion?

Marine : Oui, ça a été... ils n'ont pas répondu à ma question... [Marine a posé une question par rapport à l'adoption d'un pupille de l'État par les candidats célibataires qui ont déjà un enfant biologique. La directrice a ignoré la partie de la question liée à l'enfant biologique mais a vivement réagi au statut célibataire de la dame, en insistant sur le fait que ses chances sont minuscules à cause du petit nombre de pupilles de l'État

et des exigences de la plupart des pays étrangers quant à l'ancienneté du mariage des adoptants.]

Enquêtrice : Du coup, vous êtes déçue?

Marine : Je me sens comme s'ils m'ont coupé les ailes... Au début, la directrice disait que nous, les célibataires, nous pouvons aussi adopter, mais là ils disent qu'il n'y a pas beaucoup d'enfants pour l'adoption nationale, l'adoption internationale est en baisse...

Enquêtrice : Vous ne voudrez pas essayer d'adopter à l'international?

Marine : Là, il faut des sous pour ça...

(Extrait de discussion avec Marine, femme de 40 ans, célibataire avec un enfant, après la réunion d'information au conseil départemental)

Inscrire l'enfant dans la lignée familiale

La parentalité à distance

L'appropriation de l'enfant commence bien avant la rencontre physique avec celui-ci. Avec l'annonce de l'apparement les candidats à l'adoption internationale commencent à exercer leurs responsabilités parentales, à protéger et nourrir l'enfant. Cette solidarité au quotidien est basée sur un échange mutuel de dons que Signe Howell a appelé « *a long-distance fostering relationship*⁴⁰ ». Une fois la décision d'apparement prise, certains pays émetteurs exigent des adoptants d'envoyer de l'argent pour nourrir et prendre soin des adoptés jusqu'à leur départ. Cette période peut durer plusieurs mois. Tel est le cas de Dalida qui a envoyé deux fois 300 euros pour nourrir son fils Mathias à l'orphelinat vietnamien. De plus, les candidats, comme dans le cas de Clara, envoient aux orphelinats des petits jouets, des bonbons et des albums avec des photos des membres de la famille ainsi que de la maison. Ces objets servent à préparer l'enfant à l'idée de l'adoption, à favoriser le travail cognitif de la part de l'enfant pour créer de l'espace émotionnel pour s'intégrer dans la famille.

⁴⁰

Signe Howell, « Biologizing and De-Biologizing Kinship: Some Paradoxes in Norwegian Transnational Adoption », dans Anne-Lise Rygvold, Monica Dalen et Barbro Sætersdal (dir.), *Mine – Yours – Ours and Theirs: Adoption, Changing Kinship and Family Patterns*, Oslo, University of Oslo, Department of Special Needs Education, 1999, p. 32-52.

Déjà Julien était notre fils, il avait un prénom, un visage... Et on savait que, lui, il était chaque jour préparé qu'on va devenir ses parents, parce qu'on avait envoyé les photos de nous, de notre maison... (Clara, 36 ans, mariée, adoption d'un enfant éthiopien par un Organisme Autorisé pour l'Adoption)

De façon similaire, la protection de l'enfant est une autre responsabilité exercée par les parents. Il s'agit d'un côté des préparatifs des adoptants pour les interventions médicales dont leur futur enfant adopté peut avoir besoin, d'après les informations sur l'état de santé de l'enfant lors de l'annonce de l'apparentement. De l'autre, bien plus en amont, protéger l'enfant passe aussi par le choix éthique du pays d'adoption de la part des candidats. Certaines de nos enquêtées ont souligné qu'elles évitaient les pays où les enfants étaient mal pris en charge. Par exemple, Gabrielle observe les conditions déplorables des orphelinats en Haïti où elle a adopté son premier enfant par une démarche individuelle dans les années 1990. Ayant retrouvé son enfant en état de déshydratation et avec des champignons dans la bouche, elle a dû poursuivre cette adoption par une visite à l'hôpital en Haïti, où elle a fait soigner son enfant. Pour leur deuxième adoption, Gabrielle et son mari s'étaient d'abord dirigés encore une fois vers Haïti, mais ils ont renoncé à cette adoption principalement à cause de la mauvaise prise en charge des enfants et en considérant certaines pratiques dérogatoires de la part des orphelinats, comme les procédures de remplacement d'un bébé mort par un autre sans l'annoncer à la famille adoptive.

Inversement, l'impossibilité d'exercer cette responsabilité parentale est mal vécue par les adoptants. Par exemple, Carine caractérise cette période comme la plus difficile, parce qu'elle savait qu'elle avait déjà un enfant aux Philippines, mais elle ne savait pas ce qui lui arrivait par manque de contacts directs avec l'orphelinat. Pendant le typhon sur Manille ce sont d'autres parents adoptifs qui l'ont contactée de la part de l'orphelinat pour lui donner des renseignements sur l'état de son enfant :

Mi-juillet il y avait un typhon sur Manille, j'avoue avoir été très soulagée parce que j'ai pas de contacts directs avec l'orphelinat, tout se passait par le ministère... et l'orphelinat nous a contacté par Facebook via une

maman qui adoptait pour nous rassurer. On se sent maman, mais on se sent impuissant, quand on peut pas protéger... (Carine, 47 ans, mariée, adoption d'un enfant aux Philippines par un Organisme Autorisé pour l'Adoption)

Écrire l'histoire familiale

Si la construction des liens de parenté dans l'adoption est rendue plus compliquée du fait de l'absence des liens de sang et d'une histoire commune. Quand cette histoire est absente, on ne peut que l'écrire. L'écriture de l'histoire de la famille adoptive, comme étape qui semble nécessaire pour les familles, passe alors par différents artefacts liés à l'adoption. Notamment des « boîtes à trésors », pour reprendre le vocabulaire indigène, qui comportent des objets liés aux étapes significatives de l'adoption : le dossier d'agrément pour l'adoption internationale, les billets d'avion, les photos envoyées aux orphelinats, les premières photos de l'enfant présentées aux parents au moment de l'apparement, les albums de la pouponnière, le bouchon de la bouteille de champagne qu'ils ont bu pour célébrer l'apparement et ainsi de suite.

L'usage des photos permet alors d'écrire l'histoire de la famille. Les adoptants interrogés rappellent que pendant leurs visites à l'orphelinat ils prenaient des photos, tournaient des vidéos pour montrer à l'enfant où commence l'histoire de leur famille. De plus, ils recueillent des albums de photos de l'orphelinat et de la pouponnière. D'ailleurs, les albums composés par les puéricultrices ressemblent à des albums familiaux où l'on saisit les premiers jours et les moments significatifs de la vie des enfants. Nous y voyons le développement de l'enfant, des anecdotes, les vœux des puéricultrices qui s'occupent d'eux. Pour les parents adoptifs ces albums permettent de reconstituer les moments de l'enfance auxquels ils n'ont pas accès. Pour reprendre les mots de Colette Delage-Chollet, ils représentent « la volonté biographique et identitaire comme l'intention de thésauriser des traces à destination de l'enfant lui-même⁴¹ ».

⁴¹ Colette Delage-Chollet, « Images de l'adoption : les usages de la photographie et de la vidéo dans les familles adoptives », dans Agnès Fine et Claire Neirinck (dir.), *Parents de sang, parents adoptifs. Approches juridiques et anthropologiques*

Ainsi, chaque entretien personnel dans le cadre de cette recherche finissait par un passage en revue des artefacts de l'adoption. Les photos singulières que les adoptants reçoivent lors de l'apparement dans le cas de l'adoption internationale représentent la naissance « sociale » de leur enfant⁴² et remplacent notamment les premières photos après la naissance. Elles sont encadrées et souvent gardées avec d'autres photos familiales dans des lieux ouverts à l'observation (et donc à des visiteurs étrangers) dans le domicile familial. Pendant notre entretien avec Dalida, son enfant lui apporte sa photo, notamment la première photo qu'elle a reçue. Pour garder des souvenirs du passé de l'enfant et pouvoir le lui raconter, elle a fait des photos de la région où se trouve l'orphelinat, des endroits touristiques du pays.

L'usage de ces « boîtes à trésors » est souvent ritualisé. Elles sont montrées aux enfants par les adoptants dans les moments de crises identitaires de ceux-là. Par exemple, Céline explique qu'aux moments difficiles de l'enfance de sa fille, cette dernière prenait souvent sa boîte pour regarder les albums de la pouponnière. De façon générale, nous remarquons une tendance des adoptants au niveau national et international à reconnaître l'importance du droit des enfants de connaître leurs origines. Ce n'est pas lié uniquement aux différences phénotypiques mais aussi à la sensibilisation des candidats par les professionnels de l'adoption au rôle des parents en tant que transmetteurs de l'histoire de l'enfant.

Par ailleurs, les photos servent à l'intégration familiale. Elles permettent à d'autres membres de la famille de constituer la fiche mentale de l'enfant et ainsi commencer à se l'approprier. Les photos sont montrées aux proches. Les enfants montrent les photos pour parler de leurs futurs frères ou sœurs :

D'ailleurs, Julien... On était déjà ses parents et il était notre fils et notre fille se promenait déjà avec sa photo en disant : « Regardez, c'est mon grand frère! Il est beau! » (Clara, 36 ans, mariée, adoption d'un enfant éthiopien par un Organisme Autorisé pour l'Adoption)

de l'adoption. France, Europe, USA, Canada, Paris, Maison des sciences de l'homme, Coll. droit et société, 2000, p. 296.

⁴² *Ibid.*

Enfin, comme leur nom le suggère, les « boîtes à trésors » représentent la valeur émotionnelle que les étapes d'adoption, même les plus administratives comme la constitution du dossier, prennent pour les personnes. Les adoptants vivent certaines étapes comme de véritables « fêtes » qui sont ensuite inscrites dans la chaîne des moments festifs familiaux. Ainsi, le jour de l'annonce de l'apparement, quand les adoptants reçoivent « un coup de téléphone magique », marque le début de l'inscription de l'enfant dans l'histoire familiale. Il constitue ce que les enquêtées appellent « le jour/l'anniversaire de la famille ». Les façons de fêter ce jour peuvent différer selon le type d'adoption. Pour Céline, qui a adopté un pupille de l'État, il ressemble à d'autres fêtes familiales, tel que l'anniversaire. Il est fêté dans un cercle familial étroit, souvent entre les parents adoptifs et l'adopté. Dans le cas de l'adoption internationale, le jour de la famille a tendanciellemeent une plus forte portée « culturelle ». Par exemple, la famille de Laurianne, mère adoptive d'une fille chinoise, fête ce jour dans un restaurant chinois de la région dont leur enfant est originaire.

J'achète des vêtements, des jouets... On a envie de les rendre présent dans la vie... Je dis « mon fils », je dis que je suis maman, même s'il est pas là... Le 10 janvier, je dis que c'est l'anniversaire de mon fils... Même s'il est pas là... (Alexandra, 40 ans, mariée, adoption par un Organisme Autorisé pour l'Adoption, actuellement en attente d'un enfant de Vietnam)

Le choix du prénom

Dans l'adoption internationale et nationale, le changement du nom et des prénoms de l'enfant adopté est fréquent. Une fois l'enfant adopté, les adoptants lui donnent leur nom de famille et peuvent changer son prénom, en gardant le prénom original comme deuxième prénom. Le partage du nom de famille est, tout d'abord, un mécanisme légal qui permet d'inscrire l'adopté dans les lignées paternelle et maternelle, et acte ce faisant la responsabilité des parents de satisfaire les besoins de l'enfant. Mais c'est aussi un acte « d'inauguration », pour reprendre les

mots de Pierre Bourdieu, du nouveau membre de la famille qui produit des obligations affectives⁴³. Notamment, quelques cas de prénoms que nos adoptants ont choisi pour leurs enfants témoignent des efforts cognitifs pour les inclure dans l'histoire générale de la famille, dans sa généalogie. Par exemple, dans le cas de Véronique qui a adopté avec son mari un pupille de l'État, cet effort est fait par des membres de la famille qui ne sont pas liés directement à l'adoption de son bébé. C'est le parrain de Véronique, qui est aussi son oncle, qui commence à faire des liens entre le nom de l'enfant adopté, le nom de son fils et du petit fils de ses parents :

C'est marrant mais le prénom que mon fils porte est pas du tout celui qu'on avait choisi. Quand on nous a appelé, ils ont dit que pour l'instant il s'appelle Pierre et si on voulait on pourrait changer. Mon parrain, qui était là avec sa femme au coup de téléphone, a dit : « Dis donc! C'est rigolo, il s'appelle Pierre! Notre fils s'appelle Pierre! », et il a dit que c'est un signe! C'est formidable! Et du coup, mon parrain, il est un dernier fils de mes grands-parents. Mes grands-parents ont un petit-fils et un arrière-petit-fils qui s'appellent Pierre! (Véronique, 35 ans, mariée, mère adoptive d'un pupille de l'État)

Le cas de Véronique permet de faire apparaître le rôle de la nomination dans les rapports de parenté affectifs. Comme dans le système de parenté égéen avec ses règles de nomination, analysé par Bernard Vernier, l'homonymie semble obtenir une valeur similaire à celle des liens du sang⁴⁴. La création de liens entre les prénoms au sein d'une lignée contribue à la genèse des affinités préétablies avec les individus qui rejoignent cette lignée. D'ailleurs, les dates communes semblent avoir le même rôle que l'homonymie. Ainsi, quand Mathilde nous raconte la procédure d'adoption, elle souligne que ses trois enfants sont liés par le même jour :

Pour une petite histoire. Ils nous ont appelés le 11 septembre [l'appel avec une annonce de l'apparement de la part de l'Organisme Autorisé pour l'Adoption]. Le 11 septembre est l'anniversaire de Bruno, mon fils

⁴³ Pierre Bourdieu, « À propos de la famille comme catégorie réalisée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 100, 1993, p. 32-36.

⁴⁴ Bernard Vernier, *Le visage et le nom. Contribution à l'étude des systèmes de parenté*, Paris, Presses universitaires de France, 1999, p. 25.

ainé et c'est les fêtes de Véra. Donc, du coup, mes deux enfants sont déjà liés par un jour et le troisième, celui qui est pas encore arrivé, est lié à ses frère et sœur par le jour de 11 septembre. (Mathilde, 45 ans, mariée, infirmière libérale, mère de 2 enfants biologiques, actuellement en attente d'un enfant vietnamien)

Enfin, dans d'autres cas le choix du prénom rejoint les logiques de construction et d'appropriation de la fiche mentale de l'enfant. Il s'agit des cas où les parents ont une idée du nom de l'enfant liée aux caractéristiques connues. Par exemple, la fiche mentale du bébé de Céline avait comme caractéristiques déterminées le sexe et l'âge de l'enfant. Dès lors, pendant le temps d'attente elle imaginait son enfant comme une fille de 2 mois appelée Estelle. Le rôle du prénom à attribuer est une étape d'autant plus importante que dans certains cas d'adoption internationale, les adoptants sont encouragés par les professionnels de l'adoption à réfléchir au prénom de l'enfant avant la visite dans le pays pour préparer les documents administratifs dans le pays d'adoption. Mathilde a par exemple choisi le nom pour son enfant un an et demi avant sa visite.

La recherche des ressemblances : telle mère, telle fille

Dans le contexte de l'absence d'histoire commune, de liens de sang, de gènes qui unissent, les adoptants cherchent à légitimer les liens de parenté créés dans l'adoption à travers la recherche des ressemblances. Comme chez les Trobriandrais étudiés par Bronislaw Malinowski, la recherche des ressemblances permet de « rattacher au moins physiquement l'enfant à celui des deux parents qui n'appartient pas à la même lignée que lui⁴⁵ ». Dans le cas de l'adoption, cette recherche est dirigée vers les deux parents à la fois. Par exemple, pour Véronique, mère adoptive d'un pupille de l'État, il était important de reconnaître son enfant par l'odeur. Par opposition à l'attachement de l'enfant à la famille d'accueil, l'attachement immédiat à la mère, même si adoptive, est presque mythologique. Elle est vouée d'un côté à légitimer les liens de parenté « fictifs » par rapport aux liens de sang, mais

⁴⁵ Agnès Fine (dir.), *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, op. cit., p. 110.

de l'autre elle est une sorte d'initiation pour Véronique dans le rôle social de mère. Soulignons que c'est la famille d'accueil qui la reconnaît comme telle quand l'enfant s'endort sur sa poitrine.

Moi, j'étais toujours convaincu que je reconnaîtrais mon enfant par son odeur. C'est presque animal. J'avais peur que je reconnaisse pas son odeur, que son odeur sera quelque chose qui me gêne... Mais en fait, j'ai reconnu son odeur, il était à moi tout de suite... Comme s'il vient de sortir de mon ventre. Et le soir, j'avais quelque chose de décollété, et l'enfant s'est endormi sur ma poitrine. Et la famille d'accueil a dit : « Tiens, tu es bien sa mère! » Pendant deux mois, il ne le faisait pas avec la famille d'accueil et même maintenant j'ai l'impression que je l'ai mis au monde! (Véronique, 35 ans, mariée, psychologue, mère adoptive d'un pupille de l'État)

Un autre exemple, de Céline et sa fille, montre la recherche de ressemblances au niveau des pathologies physiques :

Donc elle a pris une position... Elle s'est tordue d'ailleurs comme moi... C'est marrant... La première fois quand je l'amène, ils [les assistantes sociales de la pouponnière] disent : « Quand même vous avez fait fort! Ils vous ont confié un enfant avec la même chose que vous! » Donc voilà... La première visite ici, tout se passe génial... On la pose... Elle s'endort... (Céline, 46 ans, mariée, orthophoniste, adoption d'un pupille de l'État)

Il est intéressant de constater que la recherche de ressemblances a lieu dès la première rencontre, ce qui témoigne d'une volonté et d'un effort cognitif d'inscrire immédiatement l'enfant dans la lignée de la famille. Ceci sert à la confirmation des liens de parenté par l'adoptant et contribue à la (re-)définition comme parent⁴⁶. Elle contribue aussi à développer l'attachement et l'affection vis-à-vis de l'enfant que les adoptants viennent de rencontrer. Rappelons que la première réaction de Céline quand elle a vu la photo de sa fille était loin du coup de foudre. Même pendant la première rencontre ce fut son mari qui prit l'enfant dans ses bras; Céline, pendant ce temps, restait à côté en lui caressant les pieds. Elle demeura un peu angoissée pendant la semaine de mise en relation avec le bébé. Cependant, lorsqu'une tierce personne la

⁴⁶ Florence Brunet, Pauline Kertudo et Elsa Ramos, « La parentalité adoptive : une parentalité "supérieure"? », *op. cit.*

présenta spontanément comme mère de cet enfant (ce que cette adoptante met en relief en racontant son histoire), ceci ne manqua pas de contribuer à la genèse des sentiments de parenté chez Céline⁴⁷.

Dans les situations où les ressemblances physiques sont peu probables, comme par exemple dans le cas de l'adoption internationale, la recherche de ressemblances se passe au niveau identitaire et psychologique⁴⁸. Par exemple, Laurianne cherche des similarités au niveau intellectuel entre son mari et sa fille de l'origine chinoise :

Elle est comme son père... très forte en sciences... (Laurianne, 50 ans, mariée, mère au foyer, adoption par un Organisme Autorisé pour l'Adoption d'un enfant chinois)

Conclusion

La question de la genèse de l'affection et des sentiments de parenté est incontournable pour comprendre la construction des liens de parenté, l'amour parental étant un élément clé sans lequel les structures de parenté ne peuvent pas se perpétuer⁴⁹. C'est un élément nécessaire pour l'existence et la cohésion d'un groupe; l'importance de l'étudier est d'autant plus cruciale dans le cas de l'adoption. Notre ambition a été de démontrer la genèse de l'affection aux premières étapes de la construction de la parenté adoptive. Là où l'histoire commune et les liens de sangs sont absents et les relations au quotidien n'ont pas encore été établies, ce sont d'autres mécanismes qui sont mis en jeu par les parents pour construire leur « parentalité ». Ces mécanismes socio-cogni-

⁴⁷ D'après Florence Brunet, Pauline Kertudo, Elsa Ramos, *ibid.* Ce sentiment d'être élu, reconnu comme parents de l'enfant adoptif par une personne tierce fait la spécificité de la parenté adoptive comme parenté « exclusive ».

⁴⁸ Ceci rejoint la théorie Bernard Vernier sur les logiques de la recherche des ressemblances dans le système de parenté égéen. Dans le cas où les ressemblances physiques avec un parent prédit ne sont pas possibles (les enfants aînés ressemblant aux parents de l'autre sexe), on cherche des ressemblances psychiques venant du parrainage ou du rapport entre l'identité du nom et l'identité de la personne (Bernard Vernier, *La genèse sociale des sentiments. Aîné et cadets dans l'île grecque de Karpathos*, Paris, ÉHÉSS, 1991, p. 129).

⁴⁹ Pierre Bourdieu, *op. cit.*

tifs de construction de l'affection, qui prennent la forme de travaux mentaux, sont opérés par les parents durant le processus d'adoption. L'attention à ces mécanismes permet au sociologue d'analyser non seulement le rôle des individus dans la construction d'une parenté future, mais aussi l'influence des institutions dans ce processus. Cette recherche invite alors à appréhender la construction de l'affection dans le processus d'adoption comme une construction socio-cognitive, un produit de l'interaction des individus et des institutions.

Le concept de fiche mentale de l'enfant désiré, emprunté à la philosophie analytique, est alors un bon outil pour analyser la dimension cognitive de ce processus. Nous avons cherché à comprendre et à expliquer les façons dont les candidats construisent et s'approprient les fiches mentales des enfants adoptés lors des procédures administratives d'adoption et le rôle des institutions dans ces processus. Les fiches mentales sont construites lors des échanges avec les institutions qui imposent leurs contraintes aux adoptants. Ces contraintes diffèrent en fonction du type d'adoption par le degré d'incertitude et par le nombre de caractéristiques probables de l'enfant, telles que le sexe, l'âge, les traits physiques liés au pays d'origine, l'état de santé, les délais d'attente. Dans tous les cas, l'appropriation de la fiche se déroule tout au long des procédures administratives, jusqu'à la rencontre directe avec l'enfant. Durant toute la procédure d'adoption, les adoptants commencent à inscrire l'enfant dans leur lignée familiale. Cela passe autant par le choix du nom, par l'intégration des fêtes liées à l'enfant dans la chaîne des fêtes familiales, que par la constitution d'une histoire commune grâce aux artefacts de l'adoption. Enfin, les parents adoptants légitiment les liens de parenté créés dans l'adoption à travers la recherche de ressemblances avec l'enfant adopté.

Bibliographie

- Alber, Erdmute, « “The Real Parents Are the Foster Parents”: Social Parenthood among the Baatumbu in Northern Benin », dans Fiona Bowie (dir.), *Cross-Cultural Approaches to Adoption*, New York, Routledge, 2004, p. 33-40.
- Ariès, Phillipe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime*, Paris, Seuil, 1960.
- Becker, Howard S., *Outsiders: Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, coll. « Leçons de choses », 1985 [1963].
- Boltanski, Luc, *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié, 1990.
- Bourdieu, Pierre, « À propos de la famille comme catégorie réalisée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 100, 1993, p. 32-36.
- Bowlby, John, *Attachement et perte*, tome 1, Paris, Presses universitaires de France, 1978.
- Brunet, Florence, Pauline Kertudo et Elsa Ramos, « La parentalité adoptive : une parentalité “supérieure” ? », dans Claude Martin (dir.), « *Être un bon parent* ». *Une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, coll. « Lien social et politiques », 2014, p. 73-92.
- Colette Delage-Chollet, « Images de l'adoption : les usages de la photographie et de la vidéo dans les familles adoptives », dans Agnès Fine et Claire Neirinck (dir.), *Parents de sang, parents adoptifs. Approches juridiques et anthropologiques de l'adoption. France, Europe, USA, Canada*, Paris, Maison des sciences de l'homme, Coll. droit et société, 2000, p. 291-309.
- Delaisi de Parseval, Geneviève, *La part du père*, Paris, Seuil, 1981.
- Delaisi De Parseval, Geneviève et Suzanne Lallemand, *L'art d'accueillir les bébés*, Paris, Odile Jacob, 1998.
- Fine, Agnès (dir.), *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1998.
- Fine, Agnès et Claire Neirinck (dir.), *Parents de sang, parents adoptifs. Approches juridiques et anthropologiques de l'adoption. France, Europe, USA, Canada*, Paris, Maison des sciences de l'homme, coll. « Droit et société », 2000.
- Howell, Signe Lise, « Biologizing and De-Biologizing Kinship: Some Paradoxes in Norwegian Transnational Adoption », dans Anne-Lise Rygvold et Barbro Sætersdal (dir.), *Mine-Yours-Ours and Theirs: Adoption, Changing Kinship and Family Patterns*, Oslo, University of Oslo, Department of Special Needs Education, 1999, p. 32-52.

- Howell, Signe Lise, *The Kinning of Foreigners: Transnational Adoption in a Global Perspective*, New York, Berghahn Books, 2006.
- Laflaquière, Alain, « L'enfance paradigmatique? », *Psychiatrie de l'enfant*, vol. 33, n° 2, 1990, p. 365-389.
- Lamour, Martine et Marthe Barraco, *Souffrances autour du berceau*, Paris, Gaëtan Morin, 1998.
- Maurois, André, *Sentiments et coutumes*, Paris, Grasset, 1967.
- Mignot, Jean-François, *L'adoption*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2017.
- Neyrand, Gérard, « Un dispositif d'affiliation interpersonnelle », *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, Toulouse, ÉRÈS, 2011, p. 101-113.
- Neyrand, Gérard (dir.), *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, Toulouse, ÉRÈS, 2011.
- Neyrand, Gérard, « La sublimation du genre : déni ou dépassement? », dans Gérard Neyrand (dir.), *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, Toulouse, ÉRÈS, 2011, p. 118-140.
- Ouellette, Françoise-Romaine, « L'adoption face aux définitions de la famille et du lien généalogique », dans Agnès Fine et Claire Neirinck (dir.), *Parents de sang, parents adoptifs. Approches juridiques et anthropologiques de l'adoption. France, Europe, USA, Canada*, Paris, coll. « Droit et société », 2000, p. 325-341.
- Panther-Brick, Catherine, « Nobody's Children? A Reconsideration of Child Abandonment », dans Catherine Panther-Brick et Malcom T. Smith (dir.), *Abandoned Children*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- Pierrehumbert, Blaise, « Attachement et parentalité », dans Aubeline Vinay, *Psychologie de l'attachement et de la filiation dans l'adoption*, Paris, Dunod, coll. « Psycho Sup », 2011, p. 73-84.
- Recanati, François, *Mental Files*, Oxford, Oxford University Press, 2012.
- Roux, Sébastien, « The Colour of Family Happiness Adoption and the Racial Distribution of Children in Contemporary France », *Social Anthropology*, vol. 25, n° 4, 2017, p. 509-524.
- Irène Théry, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, rapport à la ministre de l'emploi et de la solidarité et au garde des sceaux, ministre de la justice, Paris, Odile Jacob, La documentation française, 1998.
- Vernier, Bernard, *La genèse sociale des sentiments. Aîné et cadets dans l'île grecque de Karpathos*, Paris, ÉHÉSS, 1991.

- Vernier, Bernard, *Le visage et le nom. Contribution à l'étude des systèmes de parenté*, Paris, Presses universitaires de France, 1999.
- Villeneuve-Gokalp, Catherine, « Les femmes qui accouchent sous le secret en France, 2007-2009 », *Population*, vol. 66, n° 1, 2011, p. 135-169.
- Zelizer, Viviana, *Pricing the priceless child*, Princeton, Princeton University Press, 1985.